

Réunion du 7 avril 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Étaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Olivier BITZ, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2014/277 - Soutien aux collectivités locales et aux associations - 3321
Activités socio-éducatives en faveur des jeunes bas-rhinois et soutien à leur engagement**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 579 002 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives,
- approuve le contrat, joint en annexe, portant renouvellement du contrat conclu avec le CASF de Bischwiller
- approuve le contrat territorial pour la jeunesse (CTJ) 2014-2015 ci-joint, à conclure entre la communauté de communes du canton de Villé et le Département

Elle autorise son président à signer ces deux contrats, ainsi que le moment venu les conventions financières 2014, selon le modèle joint, à intervenir entre le Département, les centres socioculturels et les associations intercommunales mentionnés ci-dessous :

- les CSC strasbourgeois de l'Esplanade, de l'Elsau, de HautePierre, de Cronenbourg, de la Robertsau, du Fossé des Treize, de la Montagne Verte, de Koenigshoffen, du Neuhof et de la Meinau,
- les CSC de la CUS : de Hoenheim, Adolphe Sorgus et Victor Hugo de Schiltigheim, de Vendenheim, d'Illkirch-Graffenstaden et de Lingolsheim,
- les CSC hors CUS de Robert Schuman et du Langensand de Haguenau, de Bischwiller, de Saverne, d'Obernai et de Sarre-Union,

- les associations intercommunales : Réseau d'animation intercommunal (RAI) de Marckolsheim, RAI de Niederbronn-les-Bains, Horizon jeunes de Brumath et la Maison des jeunes et de la culture de Villé.

Il est précisé que le soutien financier aux centres socioculturels et aux quatre associations intercommunales s'effectuera selon les modalités suivantes :

- versement d'un acompte de 60% de la subvention 2013 dès réception de la convention signée
- versement du solde après évaluation du contrat (dialogue de gestion)

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140407-85365-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 24/04/14